



**Chantier 3 : Revaloriser le travail des personnels scolaires,  
promouvoir le développement professionnel et bonifier la formation initiale  
Revendications tirées du document du chantier 1<sup>1</sup>**

**À propos des conditions de travail des personnels de l'éducation**

- Améliorer les conditions de travail du corps enseignant afin de l'inciter à demeurer dans le système public. Cela implique notamment la diminution du nombre d'élèves dans toutes les classes, et à fortiori des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dans les classes ordinaires, ainsi que l'accès à des locaux adéquats<sup>2</sup>.
- Pour les professionnelles et professionnels qui interviennent directement auprès des élèves, diminuer le nombre d'écoles où ils interviennent ; réduire leurs tâches administratives ou leur allouer plus de temps pour les effectuer ; diminuer le nombre d'élèves à évaluer ou à suivre.
- Augmenter la rémunération de tous les personnels scolaires et développer des mesures concrètes pour accroître la valorisation de leur travail.
- Augmenter et diversifier les services de professionnelles et professionnels de l'éducation qui interviennent directement auprès des élèves afin de soutenir les enseignantes et enseignants ayant dans leur classe des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou encore ceux et celles ayant d'autres besoins particuliers.
- Assurer une meilleure identification des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, accélérer l'évaluation psychopédagogique des élèves en difficulté et offrir le soutien nécessaire au corps enseignant qui en a la responsabilité.
- Réduire le taux et le temps de précarité du corps enseignant en favorisant l'engagement d'enseignantes et d'enseignants permanents ; pour le secondaire, leur

---

<sup>1</sup> Pour l'argumentaire de ces revendications, voir le document de base du chantier 3. Ce texte est rédigé en tenant compte des rectifications de l'orthographe adoptées par l'Académie française en 1990.

<sup>2</sup> Selon le Plan québécois des infrastructures de 2017, 55 % des écoles primaires du Québec sont dans un état insatisfaisant et 47 % des écoles secondaires.

assigner des tâches dans leur champ d'expertise ; cela permettrait entre autres la constitution d'équipes-école plus stables.

- Soutenir les enseignantes et enseignants débutants en ne leur imposant pas systématiquement les tâches les plus difficiles (des classes de degrés différents au secondaire ou avec beaucoup d'élèves en difficulté), en aménageant au cours de leurs trois premières années des conditions de travail plus favorables (par exemple, un ratio maître-élève plus bas dans leur classe) et en les épaulant par des dispositifs d'insertion professionnelle (octroi d'heures de tutorat, par exemple).
- Revoir l'établissement des ratios maître/élèves au primaire et au secondaire ; les abaisser partout et interdire les dépassements.
- Permettre aux enseignantes et enseignants d'intervenir individuellement ou collectivement au Conseil des commissaires afin que ses membres soient mieux informés de la condition enseignante.
- Lever tout embargo sur la prise de parole publique des personnels de l'éducation concernant leur réalité et les questions qui les concernent.

### **À propos de la formation continue et du développement professionnel**

- Élaborer différents contenus de formation selon les besoins définis par les personnes concernées et planifier un calendrier d'activités de formation sur l'année, en collaboration avec les personnels concernés. Rendre les activités de formation accessibles (en trouvant des solutions à la pénurie de suppléants, par exemple) et les inclure dans le temps de travail. Permettre du temps de réflexion et de concertation dans les équipes-école après les formations suivies.
- Rendre des activités culturelles accessibles aux enseignantes et enseignants en leur offrant des mesures incitatives pour qu'ils fréquentent les lieux de diffusion culturelle de leur région (théâtres, musées, salles de concert, etc.)<sup>3</sup>.
- Favoriser par des mesures concrètes l'accès aux études universitaires post-baccalauréat et à d'autres processus de formation continue pour tous les personnels scolaires (par exemple par l'allègement de la tâche) et en reconnaître la pertinence et la valeur.
- Mettre en place des moyens d'évaluation collaborative à caractère formatif des personnels scolaires (à l'opposé d'une évaluation comptable managériale et autoritaire), qui permettra de mieux connaître leurs besoins, d'y répondre dans le

---

<sup>3</sup> Voir l'expérience prometteuse de *Passeurs de culture* de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke pour les étudiantes et étudiants et leurs professeures et professeurs (voir : [www.passeursculturels.com](http://www.passeursculturels.com).)

respect de leur jugement professionnel et ainsi de soutenir leur développement professionnel.

### **À propos de la formation initiale du corps enseignant**

- Améliorer la formation disciplinaire dans tous les programmes, notamment pour l'enseignement au primaire des mathématiques et des sciences, et augmenter le nombre de cours de fondements en éducation (philosophie, histoire, sociologie, psychologie).
- Être plus sélectif dans le choix des candidates et candidats aux programmes de formation à l'enseignement, dont la sélection ne doit pas se faire uniquement sur la base du rendement scolaire antérieur (cote R), mais aussi à partir du résultat qualitatif à une entrevue permettant de juger de la qualité de la langue orale des candidates et des candidats<sup>4</sup>, de leur culture générale et de leur rapport aux savoirs.
- Privilégier ceux et celles qui ont étudié au collégial dans un programme pertinent par rapport au domaine d'enseignement choisi, par exemple un programme de sciences et technologie pour enseigner ce cours au secondaire. S'assurer d'un solide encadrement des stages, vus comme des moments clés de convergence entre les cours universitaires et la pratique sur le terrain.
- Mettre en place des dispositifs didactiques pour développer et évaluer les habiletés langagières orales et écrites des futurs enseignantes et enseignants tout au long de leur formation, dans les cours comme dans les stages.
- Rehausser les exigences et revoir la formule du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE)<sup>5</sup> afin qu'il mesure mieux le niveau de compétences langagières réel à l'écrit.
- Promouvoir des activités culturelles (théâtre, musique, danse, expositions) tout au long du parcours universitaire, comme le fait l'Université de Sherbrooke.

---

<sup>4</sup> Voir nos revendications pour le développement des compétences langagières des futures enseignantes et enseignants du chantier 2.

<sup>5</sup> Pour des informations sur ce test et notre argumentaire à propos de cette revendication, voir le document de base du chantier 2.